

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD, TENUE À LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE. LE 9 JANVIER 2017, À 20H, SOUS LA PRÉSIDENCE DE MONSIEUR SIMON BRUNELLE.

1. PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

À la session régulière de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard étaient présents les conseillers :

- Monsieur Éric Chastenay, conseiller au siège numéro 1
- Monsieur Carl Héon, conseiller au siège numéro 2
- Monsieur Pierre Carignan, conseiller au siège numéro 3
- Monsieur Michel Deshaies, conseiller au siège numéro 4
- Madame Annie Blanchet, conseillère au siège numéro 5
- Monsieur Sébastien Lemay, conseiller au siège numéro 6
- Monsieur Simon Brunelle, maire

Invités :

Madame Amélie Hardy Demers, directrice générale et secrétaire-trésorière

2. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur Simon Brunelle souhaite la bienvenue à tous en déclarant la réunion ouverte à 20h.

3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés.1474-01-17

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Carl Héon et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal
 - a) Séance spéciale du 5 décembre 2017
 - b) Séance ordinaire du 5 décembre 2017
5. Période de questions
6. Correspondance
7. Rapport de la secrétaire-trésorière
8. Rapport du maire
9. Rapport des comités
 - a) Bibliothèque
 - b) Comité culturel de la MRC de Bécancour
10. Comptes à payer
11. Dépenses incompressibles
12. Liste des revenus
13. Dépenses à approuver
 - a) Transport des personnes de la MRC de Bécancour – Transport adapté – Quote-part 2017
 - b) Module élection d'Infotech
 - c) Module dépôt direct fournisseur d'Infotech
 - d) Module immobilisation d'Infotech
 - e) Commandite Album finissant 2016-2017
 - f) Drive pour pompes submersibles
 - g) Pompe à eau pour bornes-fontaines
 - h) Renouvellement cotisation ADMQ
 - i) Commandite départ à la retraite de M. Louis-Paul Deshaies, prête
14. Demandes
 - a) Nettoyage BR.2 C.D. Neault
 - b) Journée de la persévérance scolaire 2017
15. Affaires courantes
 - a) Ristourne MMQ 2015
16. Suivi de dossiers
 - a) Liste des permis
17. Règlements
 - a) Règlement pour la création d'une réserve financière pour le projet d'assainissement des eaux usées

- b) Règlement : salaires élus municipaux 2017 »
18. Période de questions
19. Levée de l'assemblée

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

a) Procès-verbal séance spéciale du 5 décembre 2016

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2016 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

Rés.1475-01-17

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 5 décembre 2016.

Adopté

b) Procès-verbal séance ordinaire du 5 décembre 2016

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 décembre 2016;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

Rés.1476-01-17

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 5 décembre 2016.

Adopté

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen s'informe sur les règlements actuellement en vigueur concernant les nuisances et la date d'adoption des règlements uniformisés de la Sureté du Québec.

6. CORRESPONDANCE

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 5 décembre 2016 et résume les communications ayant un intérêt public à la demande du président.

7. RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE

- La taxation annuelle pour l'année 2017 a été faite le 5 janvier dernier. Les comptes de taxes devraient être envoyés par la poste dans la semaine du 23 janvier.
- Trois dossiers pour vente pour non-paiement de taxes 2015 seront transmis à la MRC de Bécancour le vendredi 13 janvier 2017.
- La salle Éric-Côté a été louée à tous les jours du 24 décembre 2016 au 2 janvier 2017.
- Un nouveau système de son a été installé en décembre dans la salle Éric-Côté grâce à la subvention Nouveaux Horizons pour les aînés de la FADOQ de Sainte-Cécile-de-Lévrard.
- Les candidatures pour le poste de directeur général par intérim a peuvent être reçues jusqu'au 12 janvier 2017.
- Le rapport d'analyse des essais de débits et de recherche de captage sur le réseau d'égout sera déposé par la firme Stantec le 12 janvier 2017.

8. RAPPORT DU MAIRE

Rien à cet item

9. RAPPORT DES COMITÉS

a) Bibliothèque

Le 11 janvier prochain aura lieu une rencontre avec Mission Tout-Petits dans le cadre de l'appel de projets pour soutenir des initiatives concertées le développement des compétences en lecture.

c) **Comité culturel de la MRC de Bécancour**

Les calendriers 2017 de la MRC de Bécancour ont été distribués dans la semaine du 19 décembre. La page couverture du calendrier représente la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard.

La MRC de Bécancour accorde à la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard pour l'année 2017 une subvention de 300.00\$ pour organiser une animation.

10. **COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer a été déposée ;

Rés.1477-01-17

Il est **PROPOSÉ** par madame Annie Blanchet et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser le directeur général à payer les comptes suivants pour un montant total de 25 105.49 \$:

Adopté

Amélie Hardy Demers	Remboursement achat et cotisation ADMQ 2017	518.93 \$
Bernard Demers	2 ^e versement déneigement	1 435.60 \$
Centre Bureautique Mauricie inc.	Contrat de service du 8 septembre au 8 décembre 2016	50.33 \$
Coop de Parisville	Matériel salle Éric-Côté	71.93 \$
Croix Bleue Médavie	Assurances collectives	558.19 \$
CRSBP	Reliure	9.99 \$
Excavation Denis Demers inc.	Sablage salle Éric-Côté et versement déneigement	6 672.23\$
Fédération québécoise des municipalités	Cotisation 2017	1 036.90 \$
Fonds d'information	Droits de mutation	4.00 \$
Groupe Archambault inc.	Achat de livres	95.25 \$
Hélène Lambert	Ménage décembre bibliothèque, salle Éric-Côté et bureau	291.00 \$
Hydro-Québec	Électricité station de pompage, bureau municipal, salle Éric-Côté et lumières de rue	2 926.35 \$
Infotech	Service comptable informatisé et livraison papeterie annuelle	945.59 \$
La Chaîne graphique	Enseigne bibliothèque	1 000.28 \$
Les Équipements Tousignant	Matériel salle Éric-Côté	68.99 \$
Lignes Maska	Lignage	315.33 \$
Magasin général	Fourniture de bureau	26.00 \$
MRC de Bécancour	Quote-part 2017 – Transport adapté	1 577.87 \$
Papeterie du Sagittaire	Impression Info-Cécilois décembre 2016	207.41 \$
Poste Canada	Achat de timbres	293.19 \$
Productions Zani	Création site Web	3 000.86 \$
RIGIDBNY	Ordure janvier 2017	1 970.94 \$
SNC-Lavalin inc.	Honoraire professionnel pour le plan d'intervention du réseau d'aqueduc	1 609.65 \$
Sogetel	Internet salle multifonctionnelle	57.43 \$
SPAM informatique	Disque dur externe et installation photocopieur en réseau	361.25 \$
Total		25 105.49 \$

Je certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses.

11. DÉPENSES IMCOMPRESSIBLES

CONSIDÉRANT QUE la liste des dépenses incompressibles a été déposée au conseil ;

Rés.1478-01-17

Il est **PROPOSÉ** par madame Annie Blanchet et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser le paiement des dépenses incompressibles totalisant 19 366.56 \$ ainsi que 12 229.72 \$ en salaire.
Adopté

Alain Demers	Allocation de dépenses pour camion	777.00 \$
Bell Canada	Téléphone bibliothèque et bureau municipal	258.45 \$
Bell Mobilité inc.	Cellulaire Alain Demers	19.50 \$
Gouvernement fédéral	DAS	2 052.81 \$
Gouvernement provincial	DAS	5 877.74 \$
Industrielle Alliance	RVER	252.56 \$
Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets	Intérêts sur emprunt	9 644.57 \$
Poste Canada	Achat de timbres, envoi Info-Cécilois décembre 2016 et Info-RIGDBNY	234.99 \$
Wolsely	Réparations outils	248.94 \$
Total		19 366.56 \$

12. LISTE DES REVENUS

Description	Montant
Droits de mutation	3 548.00 \$
Entente opérateur en eau potable	4 393.42 \$
Location salle Éric-Côté	725.00 \$
Remboursement taxes scolaires (245, rue principale)	144.85 \$
Revenu taxes municipales (2016)	2 311.23 \$
Ristourne MMQ 2015	751.00 \$
Total	11 873.50 \$

13. DÉPENSES À APPROUVER

a. Transport des personnes de la MRC de Bécancour – Transport adapté – Quote-part 2017

CONSIDÉRANT QUE Transport des personnes de la MRC de Bécancour a fait parvenir une facture pour défrayer la quote-part 2017 du volet transport adapté.

Rés.1479-01-17

EN CONSEQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser le paiement de la quote-part 2017 au montant de 1577.87\$ pour le transport adapté à la MRC de Bécancour.
Adopté

b. Module élection d'Infotech

CONSIDÉRANT QUE la gestion des élections municipales est un processus complexe ;

CONSIDÉRANT QUE le Directeur général des élections du Québec (DGEQ) transmet électroniquement ses informations et les données nécessaires aux élections municipales ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Infotech offre un module « élection » dans le système SYGEM pour faciliter l'intégration des données du DGEQ ;

CONSIDÉRANT QUE ce logiciel respecte en tous points les normes du DGEQ ;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Infotech permet de payer les frais du module « élection » en deux versements égaux sur deux années financières ;

Rés.1480-01-17

CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement par les conseillers présents de faire l'achat du module « élection » de l'entreprise Infotech pour la somme de 2 950.00\$ plus taxes incluant les frais d'installation, le contrat de service et de mise à jour annuelle et la formation d'une journée. La somme de 1 475.00\$ plus taxes payable en 2017 et 1475.00\$ plus taxes payable en 2018.

c. Module dépôt direct fournisseur d'Infotech

CONSIDÉRANT QUE plusieurs fournisseurs offrent la possibilité d'être payé par dépôt direct ;

CONSIDÉRANT QUE le module « dépôt direct fournisseur » du logiciel SYGEM de la compagnie Infotech permet une économie de temps en générant automatiquement un fichier dépôt direct afin de payer les fournisseurs ;

CONSIDÉRANT QUE ce module assure un paiement sécuritaire ;

Rés.1481-01-17

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par madame Annie Blanchet et résolu unanimement par les conseillers présents de procéder à l'achat du module « dépôt direct fournisseur » du logiciel SYGEM de la compagnie Infotech pour la somme de 600.00\$ plus taxes, incluant la mise à jour et le service sans augmentation du contrat annuel. Que l'utilisation du module « dépôt direct fournisseur » soit soumise à la même approbation des comptes à payer ou des dépenses incompressibles par le conseil municipal.

Adopté

d. Module immobilisation d'Infotech

CONSIDÉRANT QUE le module « immobilisation » du logiciel SYGEM permet de gérer facilement les immobilisations de la municipalité et de faire un meilleur suivi avec les vérificateurs externes ;

CONSIDÉRANT QUE ce module permet d'utiliser les deux modes de calcul de l'amortissement, linéaire ou dégressif ainsi qu'un report de l'amortissement annuel au grand-livre ;

Rés.1482-01-17

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** monsieur Éric Chastenay et résolu unanimement par les conseillers présents de procéder à l'achat du module « immobilisation » du logiciel SYGEM de la compagnie Infotech pour la somme de 600.00 \$ plus taxes, incluant les frais d'installation et le contrat de service et de mise à jour annuelle.

Adopté

e. Commandite album des finissants 2016-2017

Rés.1483-01-17

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Carl Héon et résolu unanimement par les conseillers présents de commanditer l'album des finissants de l'École Secondaire Les Seigneuries pour un montant de 40.00 \$.

f. Drive

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire procéder à l'achat de deux drives 15HP 600V ABB pour installer sur les deux moteurs 15HP dans la station de pompage;

CONSIDÉRANT QUE l'achat des deux drives est admissible à un remboursement de la TECQ 2014-2018 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a reçu une soumission du Groupe Castonguay ;

Rés.1484-01-17

Il est **PROPOSÉ** par madame Annie Blanchet et résolu unanimement par les conseillers présents de procéder à l'achat de deux drives 15 HP 600V ABB avec filtre pour moteur 15 HP, boîtier et deux transmetteurs pour la somme de 8 697.50 \$ plus taxes au Groupe Castonguay.

D'inclure le remboursement de l'achat des deux drives dans la programmation 2014-2018 de la TECQ.

Adopté

g. **Pompe à eau pour bornes-fontaines**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-de-Lévrard désire procéder à l'achat d'une pompe à eau ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a demandé deux soumissions ;

Rés.1485-01-17

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement par les conseillers présents de procéder à l'achat d'une pompe à eau de marque Honda 1" GX25 1HP pour la somme de 525.00 \$ plus taxes chez les Équipements Tousignant inc.

h. **Renouvellement cotisation ADMQ**

Rés.1486-01-17

Il est **PROPOSÉ** par madame Annie Blanchet et résolu unanimement par les conseillers présents de rembourser l'adhésion de Mme Amélie Hardy Demers, directrice générale et secrétaire-trésorière comme membre régulier à l'association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ) pour l'année 2017 au coût de 445.00\$ plus taxes.

i. **Commandite départ à la retraite de M. Louis-Paul Deshaies, prêtre**

CONSIDÉRANT QU'une soirée reconnaissance est organisée le 11 février 2017 pour souligner le départ à la retraite de l'abbé Louis-Paul Deshaies à l'école secondaire Les Seigneuries.

Rés.1487-01-17

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement par les conseillers présents d'accorder une subvention de 50.00 \$ pour souligner le départ à la retraite de monsieur Louis-Paul Deshaies, prêtre. Une soirée reconnaissance sera organisée le 11 février 2017.

14. DEMANDES

a. **Nettoyage BR.2 C.D. Neault**

CONSIDÉRANT QUE le fossé BR. 2 C.D. Neault est verbalisé ;

CONSIDÉRANT QUE le fossé BR. 2 C.D. Neault à besoin d'être nettoyé ;

Rés.1488-01-17

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement par les conseillers présents de demander à la MRC de Bécancour de procéder au nettoyage du fossé verbalisé BR. 2 C.D. Neault passant sur le matricule 1045 07 7535, appartenant M. Réal Croteau et le matricule 0946 83 4020, appartenant à la ferme Ombre du Clocher.

Adopté

b. **Journée de la persévérance scolaire 2017**

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec mobilise, depuis 2004, tous les acteurs de la communauté dans le but de soutenir la réussite éducative afin que le plus grand nombre de jeunes obtiennent un premier diplôme ou qualification;

CONSIDÉRANT QUE la région du Centre-du-Québec a besoin d'une relève qualifiée pour assurer son plein développement socioéconomique;

CONSIDÉRANT QUE la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec tient, chaque année dans la troisième semaine de février, une édition centricoise des Journées de la persévérance scolaire ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des éditions centricaises des Journées de la persévérance scolaire, la Table régionale de l'éducation du Centre-du-Québec invite tous les acteurs de la communauté à poser un geste d'encouragement à l'égard de la persévérance scolaire, et ce, afin de démontrer aux jeunes que la communauté les soutient dans la poursuite de leurs études.

Rés.1489-01-17

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Carl Héon et résolu unanimement par les conseillers présents: de déclarer que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard appuie les Journées de la persévérance scolaire 2017 par cette résolution.

Lors des Journées de la persévérance scolaire du 13 au 17 février 2017, nous nous engageons

- à porter fièrement le ruban de la persévérance scolaire
- à hisser le drapeau de la persévérance scolaire
- à souligner les efforts des jeunes de notre municipalité
- Nous pourrions aussi utiliser d'autres formes d'encouragement.

Adopté

15. **AFFAIRES COURANTES**

a. **Ristourne MMQ 2015**

La ristourne pour l'année 2015 de la Mutuelle des municipalités du Québec est de 751.00 \$.

16. **AFFAIRES NOUVELLES**

a. **Liste des permis**

Aucun permis n'a été délivré en décembre 2016.

Trente-six permis ont été délivrés en 2016, comparativement à quinze en 2015. Ce qui représente une augmentation de 140% par rapport à l'année 2015.

17. **RÈGLEMENTS**

a. **Règlement pour la création d'une réserve financière pour le projet d'assainissement des eaux usées**

RÈGLEMENT 2017-01-01

ATTENDU QUE les dispositions des articles 1094.1 et suivants du Code municipal du Québec permettant la création de réserves financières;

ATTENDU QUE le conseil municipal désire créer une réserve financière pour le service d'égout, et de façon générale, l'assainissement des eaux;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 5 décembre 2016;

Rés.1490-01-17

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Sébastien Lemay et résolu unanimement par les conseillers présents que le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1. PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2. OBJET DE LA RÉSERVE FINANCIÈRE

Le présent règlement a pour objet la création d'une réserve financière pour le service d'égout, et de façon générale, l'assainissement des eaux au profit du secteur desservi par le réseau d'égout sur le territoire de la municipalité.

ARTICLE 3. MONTANT PROJETÉ DE LA RÉSERVE FINANCIÈRE

La réserve financière est constituée pour un montant n'excédant pas 500 000\$.

ARTICLE 4. MODE DE FINANCEMENT DE LA RÉSERVE FINANCIÈRE

La réserve financière est financée à même les sommes provenant d'un tarif annuel exigé et prélevé de tous les usagers desservis par le réseau d'égout municipal à l'égard de chaque immeuble imposable dont ils sont propriétaires et déterminé conformément aux sommes prévues au budget à cette fin et au Règlement décrétant les taux de taxation en vigueur adoptés annuellement par le conseil.
De plus, les intérêts produits par les sommes ainsi affectées feront partie de la réserve, jusqu'à concurrence du montant projeté.

ARTICLE 5. AFFECTATION DE LA RÉSERVE

La réserve financière est créée au profit du secteur desservi par le réseau d'égout du territoire de la municipalité décrit dans l'annexe « A » ci-joint.

ARTICLE 6. PLACEMENT

Les sommes affectées à la réserve financière seront placées conformément à l'article 203 du *Code municipal du Québec*.

ARTICLE 7. DURÉE DE LA RÉSERVE FINANCIÈRE

La réserve financière sera d'une durée indéterminée.
Le conseil est autorisé, lorsqu'il effectue le paiement de dépenses prévues à la présente, à continuer de doter cette réserve.

ARTICLE 8. FIN DE L'EXISTENCE DE LA RÉSERVE

À la fin de son existence, l'excédent des revenus sur les dépenses comptabilisées dans la réserve financière, le cas échéant, est versé au surplus accumulé affecté au bénéfice du secteur déterminé à l'article 5 du présent règlement.

ARTICLE 9. APPROBATION

Le présent règlement sera soumis à l'approbation des personnes habiles à voter du secteur desservi par le réseau d'égout sur le territoire de la municipalité conformément à la loi.

ARTICLE 10. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

b. Règlement « Salaires élus municipaux 2017 ».

RÈGLEMENT 2017-01-02

ATTENDU QUE la Loi sur le traitement des élus municipaux (L.R.Q., c. T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

ATTENDU QUE le conseil désire adopter un règlement relatif au traitement des élus municipaux;

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard est d'avis de rendre conforme aux réalités présente le règlement sur le traitement des élus municipaux

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 5 décembre 2016 par M. Éric Chastenay et que le projet a été présenté à cette séance;

ATTENDU QU'un avis public fut donné au moins 21 jours avant la séance d'adoption du présent règlement;

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement par les conseillers présents :

ARTICLE 1

PRÉAMBULE

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2 **RÉMUNÉRATION DE BASE**

Le présent règlement fixe une rémunération de base annuelle pour le maire et pour chaque conseiller de la municipalité, le tout pour l'exercice financier de l'année 2017 et les exercices financiers suivants. La rémunération de base annuelle du maire est fixée à 3 868.47 \$ et celle de chaque conseiller correspond au tiers de celui du maire et est fixée à 1287.49 \$.

ARTICLE 3 **RÉMUNÉRATION ADDITIONNELLE AU MAIRE SUPPLÉANT**

Advenant le cas où le maire suppléant remplace le maire pendant plus de trente jours, le maire suppléant aura droit, à compter de ce moment et jusqu'à ce que cesse le remplacement, à une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période.

ARTICLE 4 **MINIMUM ET MAXIMUM**

La rémunération versée à chacun des membres du conseil ne pourra en aucun cas être inférieure ou supérieure au montant minimum ou maximum de la rémunération de base décrétée par la loi.

ARTICLE 5 **ALLOCATION DE DÉPENSES**

Une allocation de dépenses annuelle correspondant à la moitié (50%) de chacune des rémunérations de base fixées par le présent règlement est versée aux membres du conseil.

ARTICLE 6 **ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

Un citoyen s'informe si le calendrier d'implantation de la fibre optique suit son cours. La directrice générale mentionne qu'elle n'a pas reçu de contre-indication à ce sujet.

Un citoyen s'informe de la date du dépôt du rapport de la phase II de caractérisation du sol du 245, rue principale. La directrice générale mentionne que celui-ci devrait être déposé au cours du mois de janvier 2017.

19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Rés.1492-01-17

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et résolu unanimement par les conseillers présents de lever la séance à 21h35.

Simon Brunelle, maire

Amélie Hardy Demers, directrice générale
et secrétaire-trésorière